



27 juin 2008  
G-2008/32 (22.2008)

## **302<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIT**

Le Conseil d'administration s'est, comme d'habitude, réuni après la clôture de la Conférence internationale du Travail. La majeure partie de son agenda relevait de questions de procédure, dont l'élection du Bureau du Conseil d'administration. Pour l'année qui vient, le Président du Conseil sera S.E. M. Zdzislaw Rapacki (Pologne) ; les Vice-présidents employeur et travailleur seront, respectivement, Daniel Funes de Rioja et Sir Roy Trotman. La composition des commissions du Conseil a également été décidée. Vous trouverez ci-joint les noms des porte-parole et du représentant de l'OIE pour chacune des commissions.

L'ordre du jour portait également sur des questions issues de la Conférence. Comme mentionné dans le rapport sur la CIT, les problèmes survenus au sein de la Commission de l'application des normes et lors de la discussion du rapport global ont à nouveau été soulevés et il a été spécifiquement demandé que les mesures soient prises pour que de tels incidents ne se répètent plus. Il a aussi été confirmé que des consultations informelles auront lieu en septembre avec le Bureau et le Groupe des travailleurs quant au contenu du Cadre stratégique et au suivi des travaux de la Commission sur le renforcement de la capacité de l'OIT.

### ***COMITÉ DE LA LIBERTÉ SYNDICALE (CFA)***

Quarante cas ont été examinés lors de cette session : 24 d'Amérique, 4 d'Afrique, 3 d'Europe et 8 d'Asie.

Deux cas graves avaient été présentés par l'OIE :

En ce qui concerne le cas du Venezuela (2254), le Comité a une fois de plus noté la gravité des allégations de l'OIE qui révèlent un climat d'intimidation à l'encontre des dirigeants de l'organisation des employeurs de ce pays. Le Comité a émis de vives recommandations et a notamment :

- exhorté le gouvernement à instaurer une commission nationale mixte de haut niveau dans le pays, avec l'aide de l'OIT, afin d'examiner chaque allégation de ce cas et de résoudre les problèmes par la voie du dialogue direct ;
- demandé au gouvernement d'assurer la sécurité du siège de FEDECAMARAS et de ses dirigeants, ainsi que de prendre les mesures pour faire progresser l'enquête sur l'attentat à la bombe perpétré contre ce siège le 28 février 2008 et, si cela n'a pas encore été fait, de faire rapport aux autorités compétentes sur les attaques de mai et novembre 2007 contre le siège afin d'établir les faits, de poursuivre les responsables et de les punir sévèrement dans le but de décourager de tels crimes à l'avenir ;

- demandé au gouvernement de répondre spécifiquement aux allégations de l'OIE relatives aux violations de la propriété privée liées à la confiscation et à l'expropriation de terres, sans compensation équitable, qui se produisent régulièrement malgré les décisions judiciaires portant sur la restitution de terres à leurs propriétaires.

Le cas de l'Iran (2567), également présenté par l'OIE, portait sur des allégations d'interférences du gouvernement dans les élections au sein de l'ICEA, la dissolution de l'ICEA par les autorités qui a suivi et l'appui officiel d'une nouvelle confédération parallèle d'employeurs. Le Comité a notamment recommandé au gouvernement :

- de s'abstenir d'interférer sur le droit des organisations d'employeurs d'élire leurs représentants en toute liberté, toute obstruction à ce droit étant contraire aux principes de la liberté syndicale ;
- de s'abstenir de marquer sa préférence pour une organisation d'employeurs aux dépens d'une autre ;
- de prendre les mesures nécessaires pour modifier la législation actuelle afin que les organisations d'employeurs et de travailleurs puissent exercer pleinement leurs droits d'élire librement leurs représentants, sans obstacle de la part des autorités publiques ;
- de prendre des mesures immédiate pour amender le Code du travail iranien afin d'assurer la reconnaissance des principes de la liberté syndicale pour tous les employeurs et travailleurs ;
- de prendre les mesures nécessaire pour réenregistrer l'ICEA, telle que constituée par son Assemblée générale du 5 mars 2007, et faire en sorte qu'elle puisse exercer ses activités sans obstruction.

Le Comité a également examiné le cas des États-Unis d'Amérique (2547) concernant la définition du "travailleur". De l'avis des employeurs, le Comité a correctement reconnu le rôle que le système judiciaire national joue dans la détermination de l'adhésion aux conventions de l'OIT. Il est important que le CFA permette aux procédures judiciaires pertinentes de suivre leur cours et de reconnaître que le CFA n'est pas un organe d'appel pour les autorités judiciaires locales.

#### Annexes :

Liste des porte-parole et des membres du Secrétariat de l'OIE pour chaque commission  
Liste des cas en suspens (CFA)

\* \* \*

**RESPONSABLES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIT**  
**Pour la période 2008–2011**

<b>Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA) :</b>
Porte-parole: M. Emmanuel Julien (France) OIE : M. Eric Oechslin
<b>Sous-comité du bâtiment :</b>
Porte-parole : M. Dagoberto Lima Godoy (Brésil) OIE : M. Eric Oechslin
<b>Sous-comité des technologies de l'information et de la communication :</b>
Porte-parole: Mme Jacqueline Coke-Lloyd (Jamaïque) OIE : M. Eric Oechslin
<b>Comité de la liberté syndicale (CFA) :</b>
Porte-parole : M. Vic van Vuuren (Afrique du Sud) OIE : Mme Maria Paz Anzorreguy
<b>Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation (WPSDG) :</b>
Porte-parole : M. Daniel Funes de Rioja (Argentine) OIE : M. Gary Rynhart
<b>Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail (LILS) :</b>
Porte-parole : M. Jorge de Regil (Mexique) OIE : Mme Maria Paz Anzorreguy
<b>Sous-commission sur les entreprises multinationales :</b>
Porte-parole : Mme Renate Hornung-Draus (Allemagne) OIE : Mme Maria Barbara Leon
<b>Commission de l'emploi et de la politique sociale (ESP) :</b>
Porte-parole: Mme Ronnie Goldberg (Etats-Unis) OIE : M. Gary Rynhart
<b>Commission de la coopération technique (TC) :</b>
Porte-parole : M. Lassina Traore (Mali) OIE : M. Frederick Muia
<b>Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes (STM):</b>
Porte-parole : M. Göran Trogen (Suède) OIE : M. Jean Dejardin
<b>Conseil de l'Institut international d'études sociales:</b>
Porte-parole : M. Toshio Suzuki (Japon) OIE : M. Jean Dejardin
<b>Conseil du Centre international de formation de l'OIT:</b>
Porte-parole : M. Chiel Renique (Pays-Bas) OIE : M. Frederick Muia